



## Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies

Vol. 13, n°1 | 2009  
Varia

---

### Rudy Chaulet, *Crimes, rixes et bruits d'épées. Homicides pardonnés en Castille au Siècle d'or*

Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée [E.T.O.I.L.L., Espagne médiévale et moderne 11], 2007, 473 pp., ISBN 978 2 8469 817 1

**Bernard Dauven**

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/chs/700>  
ISSN : 1663-4837

#### Éditeur

Librairie Droz

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009  
Pagination : 139-141  
ISBN : 978-2-600-01295-9  
ISSN : 1422-0857

#### Référence électronique

Bernard Dauven, « Rudy Chaulet, *Crimes, rixes et bruits d'épées. Homicides pardonnés en Castille au Siècle d'or* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 13, n°1 | 2009, mis en ligne le 25 mars 2009, consulté le 24 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/chs/700>

---

# Comptes rendus Reviews

**Rudy Chaulet, *Crimes, rixes et bruits d'épées. Homicides pardonnés en Castille au Siècle d'or*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée [E.T.O.I.L., Espagne médiévale et moderne 11], 2007, 473 pp., ISBN 978 2 8469 817 1.**

L'ouvrage de Rudy Chaulet, édition de sa recherche de thèse de doctorat, offre un intérêt indéniable. Le texte est soutenu par une langue fluide qui rend la lecture agréable et rend facilement accessible un savoir scientifique et universitaire.

L'auteur se propose d'étudier un ensemble de procès qui se sont déroulés aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans la partie septentrionale de la Castille. Ces procès sont ceux d'homicides et ont débouché sur l'octroi d'une grâce royale. L'auteur circonscrit sa problématique à partir de son corpus de sources et des limites, géographiques, chronologiques et critiques de ce dernier. Ce cadrage initial indique efficacement la portée et les limites du propos. On pourra regretter que la critique des sources amène parfois l'auteur à être quelque peu timoré dans certaines de ses interprétations, nous n'aurions pas été déçu par un peu plus de hardiesse... L'auteur pose l'étude de l'homicide comme un reflet paroxysmique de l'ensemble de la criminalité réprimée dans le contexte envisagé. Si l'on peut souscrire à cette hypothèse, on doit regretter qu'elle soit affirmée plus que véritablement démontrée.

Adossé à une historiographie solide sur les grâces royales et princières (notamment C. Gauvard et R. Muchembled «références et modèles sans doute inégalables»), le travail proposé va plus loin que ces études originelles, notamment par des croisements audacieux et parfois inattendus de différentes variables envisagées. Ces variables à propos du crime et de ses acteurs avaient été envisagées par ses devanciers mais le plus souvent individuellement, comme par exemple l'âge, le genre ou la position sociale des homicides que l'auteur distille selon le temps ou le lieu du cas commis. Les paragraphes qui relatent l'analyse en termes de temps et d'espace, variables croisées avec l'ensemble des autres éléments mis en avant par l'auteur, nous ont semblé être les plus novateurs et les plus stimulants.

L'approche quantitative globale de l'auteur qui tente d'expliquer les variations sur plus d'un siècle de l'octroi de pardons pour homicides par les souverains espagnols est malheureusement insuffisante et incohérente. En effet, l'auteur soutient que la hausse du nombre de grâces accordées au début du XVII<sup>e</sup> siècle est essentiellement la conséquence d'une volonté de l'État espagnol de remplir ses caisses, alors même que l'auteur remarque que les grâces accordées sans contrepartie financière représentent près d'un cas sur deux dans son corpus de sources et qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les grâces payantes et les grâces gratuites. Une

comparaison avec l'histoire des Pays-Bas – possessions espagnoles où la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est aussi quantitativement l'âge d'or des rémissions pour homicide – aurait peut-être permis à l'auteur de dégager une interprétation plus cohérente de ce climat des pardons castillans.

Heureusement, l'auteur passe rapidement à une approche plus qualitative des procès qu'il examine, en se plaçant souvent du point de vue des justiciables. Sa recherche le conduit à une série de conclusions classiques dont l'intérêt tient surtout à la période envisagée, qui est plus tardive que celles étudiées par ses prédécesseurs. Cela montre la survivance ou la continuité de certains phénomènes : la grâce accordée pour un homicide est une prérogative royale. Elle encadre et remplace petit à petit les anciens arrangements privés, qui survivent dans l'obligation de la paix à partie dont l'auteur souligne l'importance : l'indemnisation de la partie lésée serait le premier objectif de la justice, tout comme le rétablissement à une place honorable de l'auteur de l'homicide. Ce type de résolution des conflits ainsi que l'ensemble du déclenchement et du déroulement de la violence mortelle montre que la Castille du XVII<sup>e</sup> siècle est une société à honneur, comme l'était la France du XIV<sup>e</sup> et l'Artois du XVI<sup>e</sup> siècle. Si on doit suivre l'auteur quand il affirme que la grâce est constitutive de l'*auctoritas* du pouvoir de l'État, on peut regretter qu'il n'ait pas plus franchement tranché entre les deux thèses dont il se réclame à propos de la rémission, celle de R. Muchembled qui présente davantage la grâce comme le signe d'une certaine faiblesse du pouvoir quand C. Gauvard présente la même procédure comme un élément constitutif de la force du pouvoir royal. Par rapport à la structuration de la société sur la valeur de l'honneur, l'auteur fait remarquer l'importance de la reconnaissance « horizontale » de l'honneur ; le fait que certaines personnes qui ont suffisamment d'honneur éprouvent moins de nécessité que d'autres de le défendre et enfin que tout défi n'est pas nécessairement une offense.

Dans le contexte particulier de la Castille post tridentine, l'auteur fait une place de choix, largement justifiée, aux influences de la religion : du point de vue de l'institution dispensatrice de la grâce, des individus qui ont affaire à la justice, que ce soit la facilité avec laquelle les victimes accordent leur pardon à leur agresseur afin de mieux gagner leur paradis, la véracité des témoignages faits sous serment, ou encore le faible poids que les agresseurs peuvent accorder à la vie humaine, étant donné que l'existence qui compte vraiment commence au delà de la mort... Cette influence de la religion se lit aussi dans le rapport au temps qui verrait les Castillans moins agressifs et moins violents durant les périodes de recueillement catholique – annuelles (les périodes de l'Avent et de Carême) ou hebdomadaires (creux des homicides commis le vendredi). L'auteur livre aussi une réflexion sur le sentiment des Castillans face à la mort, notamment à la familiarité entretenue entre cette dernière et l'ensemble des populations, analyse qu'il eût été intéressant d'articuler avec les travaux de P. Ariès.

L'objet d'étude de l'auteur l'amène à relire la théorie d'Elías quant à la civilisation des mœurs. Il constate sans surprise que l'on ne se situe pas dans un processus d'acculturation descendante, il remarque aussi que les différents pouvoirs, notamment l'État qui légitime une certaine violence et favorise le port d'arme, ou l'Église qui souligne le peu d'importance de la vie terrestre par rapport à la vie éternelle, ont pu par ces biais favoriser une certaine violence mortelle. L'auteur en arrive à la conclusion forte, qui ouvre plus de questions qu'elle ne referme de débats, que la justice va à contre-courant de l'ensemble, ou de la majorité, du reste de la société quand elle essaye de limiter la violence. L'auteur problématise avec succès la violence et la question de ses causes en mobilisant notamment certaines réflexions

de la sociologie contemporaine. On y lit que la violence réactionnelle est minoritaire, qu'il n'y a pas d'acharnement dans la violence qui est assez codifiée. À l'inverse de la mobilisation de la sociologie, l'anthropologie est absente de cet ouvrage.

Le paragraphe consacré aux femmes est bien agencé, même si les éléments que l'on y trouve étaient déjà des acquis des recherches antérieures : faiblesse du nombre de femmes homicides, refus de l'évidence dans les rares cas recensés, plus souvent victimes que coupables, acceptation d'un certain degré de violence sur les femmes, crimes de proximité, etc.

À côté de ces qualités, l'ouvrage de Rudy Chaulet comporte quelques faiblesses : il nous semble par exemple peu opératoire d'utiliser des catégories comme l'opposition publique/privée ou infrajustice/justice, puisque l'auteur constate lui-même que les faits qu'il examine ressortissent des différentes catégories qui s'interpénètrent plutôt qu'elles ne s'opposent. Dans le même ordre d'idée, il eût fallu s'interroger sur la pertinence de la classification contemporaine qui distingue les crimes contre les personnes, ceux contre les biens et ceux contre l'autorité pour l'analyse des homicides dans la Castille des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Les catégories utilisées par la justice de l'époque n'auraient-elles pas eu plus de pertinence ?

On peut regretter une absence de réflexion plus poussée sur les mots eux-mêmes (hormis quelques lignes sur le terme *morir*) dont C. Gauvard vient encore de rappeler toute l'importance (*Annales. HSS, XXX*), et notamment la traduction du terme *muerte* que l'auteur rend par *meurtre* à plusieurs reprises. La recherche de l'auteur aurait gagné à une comparaison entre l'homicide, le meurtre et l'assassinat.

L'exploitation des quelques textes normatifs que l'auteur mobilise est assez peu convaincante, notamment parce qu'il se base sur des textes de loin antérieurs à la période qu'il envisage, sans envisager l'actualité de ces textes.

Les graphiques, nombreux et intéressants dans leur ensemble, pèchent parfois par un manque de lisibilité et des absences de légende ou de titre.

Enfin, au niveau de la bibliographie, la littérature en langue néerlandaise aurait pu être exploitée avec profit par l'auteur, notamment quand il présente comme des particularités castillanes, des éléments comme l'encadrement des arrangements entre particuliers par l'État, alors que la phénomène se rencontre aux Pays-Bas. Dans le chapitre sur « le prix de la vie », on s'étonne de ne pas voir discutée la thèse de G. Rusche et O. Kirchheimer.

En dépit de ces quelques remarques, l'ouvrage de Rudy Chaulet reste équilibré, agréable à lire et fort stimulant dans le panorama qu'il fait d'une société castillane encore très marquée par des éléments comme l'honneur, que l'on aurait pu croire davantage attachés à l'époque médiévale qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, « archaïsmes » dont l'État et l'Église se font parfois les défenseurs face à une justice davantage tendue vers une certaine modernité. Une pierre à l'édifice d'un très long Moyen-Âge ?

Bernard Dauven  
UCL - Centre d'histoire du droit et de la justice  
Place Blaise-Pascal 1  
B-1348 Louvain-la-Neuve  
bernard.dauven@uclouvain.be